

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11711**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Arts, Lettres, langues Mention : Lettres Spécialité : Métiers de la culture et du patrimoine en pays d'Oc

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Chancelier des Universités, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136g Langues étrangères appliquées au tourisme, au commerce international, aux affaires, à la documentation ; Interprétariat et traduction,
131g Littérature appliquée à la documentation, communication, lettres et enseignement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Définissent des stratégies de valorisation et d'actualisation d'un produit culturel à partir de fonds documentaires liés à un territoire.
- Mobilisent des connaissances bilingues pour valoriser un patrimoine immatériel et/ou matériel territorial afin de l'actualiser par le biais d'une production artistique et culturelle.
- Collectent des biographies, des toponymes, des expressions artistiques traditionnelles, des savoir-faire, etc. ; traduisent et vulgarisent des ressources en langue régionale dans le cadre d'activités à caractère social ou de loisir.
- Sélectionnent des outils de pilotage et de gestion, ainsi que de moyens de diffusion et de distribution.
- Recherchent des sources de financement et conception de stratégies de commercialisation adaptées pour des produits culturels liés à un territoire et conçus à partir de fonds patrimoniaux divers.
- Articulent des connaissances juridiques, comptables, socioculturelles dans la conduite de ce projet ; médiatisent et assurent la coordination des partenaires institutionnels, associatifs et privés.
- Montent, animent et gèrent des projets de spectacle vivant (festival à thème, carnaval, exposition, animation de rue, parcours botanique, recherche toponymique, valorisation d'un musée, animation 3ème âge, etc.) à partir de l'exploitation d'un patrimoine linguistique et culturel.

A l'issue de la formation, les titulaires du diplôme:

ont une expertise :

- du domaine linguistique occitan (géolinguistique, sociolinguistique des vallées italiennes, de la Provence, du Languedoc, du Limousin, de l'Aquitaine, du Val d'Aran),
- du patrimoine immatériel (sources documentaires littéraires et ethnographiques du moyen âge à nos jours produites dans les territoires concernés en langue régionale et en langue française)
- des chaînes de fabrication de matières et matériaux en pays d'oc.

sont capables d'établir :

- un diagnostic du public ou de clients potentiels,
- un cahier des charges,
- un plan d'action,
- un calendrier de mise en œuvre
- un dispositif d'évaluation.

sont capables d'intégrer et adapter un projet dans le cadre de politiques culturelles (européenne, nationale, territoriale, communale...) ou en réponse à une commande publique ou privée.

maîtrisent la mise en œuvre des outils de communication (Imprimerie, Informatique, NTIC...)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur public (collectivités territoriales ou locales), secteurs associatif et privé.

Chef de projet culturels et patrimoniaux en pays d'oc, Chargé de mission d'une politique de pays, Traducteur de documents culturels anciens, Administrateur de structures culturelles, Administrateur d'événement culturel, Directeur de production, Directeur de diffusion, Commissaire d'exposition, Conseiller technique pour le développement territorial .

- dans les secteurs économiques de la vie des entreprises culturelles (politiques culturelles régionale, développement durable, groupements liés à un savoir faire ancien, fondations)

- dans les secteurs associatifs linguistiques et culturels et éducatifs (parcs à thèmes, sites touristiques, collectifs et agences d'artistes et producteurs),
- dans le secteur des collectivités territoriales et établissements publics (services culturels...),
- dans le secteur des entreprises de la création d'événements (festivals, créations théâtrales, centres culturels...) ,
- dans le secteur des institutions culturelles à vocation scientifique (musées, gestion de fonds documentaires...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

Pour l'accès au M1 : licence d'occitan (générales:Toulouse, Nice, Bordeaux, Montpellier), ou licences avec mineure « occitan » (Pau, Toulouse) ; licence lettres, histoire, patrimoine, ethnologie, anthropologie, sociologie.

Pour l'accès au M2 : master 1 validé dans la spécialité ou équivalent

A défaut : demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 7

UE 40 50h Langue et Littérature occitanes 6 ECTS

UE 40 25h Introduction à la géolinguistique 3 ECTS

UE 40 25h Histoire et/ou Géographie ou Histoire de l'Art 3 ECTS

UE 40 50h Fonds documentaires / Musées et collections 6 ECTS

UE 41 25h Questions de synthèse 1 3 ECTS

UE 42A 25h Option dont Littérature française 3 ECTS

UE 42B 25h Construction d'un projet professionnel 3 ECTS

UE 42C 25h LV : Espagnol, Italien, Anglais... ou Option 3 ECTS

Semestre 8

UE 45 Stage et/ou mémoire 6 ECTS

UE 45 50h Langue occitane et Sociolinguistique 3 ECTS

UE 45 25h Histoire et/ou Géographie ou Histoire de l'Art 3 ECTS

UE 45 25h Institutions et projets culturels 3 ECTS

UE 43 25h Questions de synthèse 2 3 ECTS

UE 44A 25h Option dont Littérature française 3 ECTS

UE 44B 25h Pratique de la communication orale 3 ECTS

UE 44C 25h LV : Espagnol, Italien, Anglais... ou Option 3 ECTS

Semestre 9

UE 50 50h Langue occitane et Paléographie 6 ECTS

UE 50 25h Créations culturelles 3 ECTS

UE 50 75h Droit et Gestion de projets 9 ECTS

UE 51 25h Questions de synthèse 3 (Langue et patrimoine immatériel) 3 ECTS

UE 52A 25h Option dont Contacts avec les médias 3 ECTS

UE 52B 25h Utilisation de l'informatique pour un projet personnel 3 ECTS

UE 52C 25h LV : Espagnol, Italien, Anglais... ou Option 3 ECTS

Semestre 10

UE 55 Stage en France ou à l'étranger + mémoire 30 ECTS

Modalités d'évaluation :

Contrôle continu. Deux jurys valident les compétences théoriques et scientifiques (mémoires) et/ou les compétences à partir d'études de projets mis en œuvre dans les collectivités, entreprises et associations (stage et/ou mémoire en 1ère année de formation – stage obligatoire en 2nde année de formation).

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la vie étudiante

<http://www.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse - Le Mirail / UFR Lettres, Philosophie, Musique / Département Lettres modernes, Théâtre et Occitan

Historique de la certification :